

Règlement du Concours « Lettre d'Amour – Prix Isabelle Aubret »

ARTICLE 1 : OBJET

La commune de Marquette-lez-Lille organise le « Prix Isabelle Aubret – concours Lettre d'Amour », édition 2010. Il s'agit d'un jeu concours sans obligation d'achat.

ARTICLE 2 : MODALITES

Ce concours est réservé aux personnes âgées de 18 ans minimum au 1^{er} septembre de l'année d'organisation du concours, sans condition de résidence ou de nationalité.

Chaque participant ne peut présenter qu'une seule lettre. Une même lettre ne peut être présentée qu'une seule fois.

Les employés du Centre Culturel et leur famille ainsi que les membres du jury ne peuvent pas concourir.

ARTICLE 3 : CONDITIONS

La lettre doit faire au maximum 6000 signes*. Elle doit être rédigée en langue française (mais peut contenir des éléments en langue étrangère) et ne présenter aucune mise en page à caractère artistique. Elle doit respecter les bonnes mœurs et la bonne moralité, ne comporter aucun propos discriminatoire ou diffamant et contraire à l'ordre public. Elle doit être inédite, c'est-à-dire n'avoir jamais été éditée ou n'avoir fait l'objet d'aucune diffusion, même en cercle restreint. Du seul fait de leur participation, les auteurs garantissent les organisateurs et le jury contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité des œuvres présentées.

La lettre doit être transmise à la Mairie de Marquette-lez-Lille impérativement sous l'une ou l'autre des deux formes suivantes :

1. soit par courriel à l'adresse suivante :
concourslettredamour@marquettelezlille.fr

2. ou par voie postale :
Mairie de Marquette-lez-Lille
Concours Lettre d'Amour
11 place du Général de Gaulle
BP 20033
59873 Marquette-lez-Lille Cedex

Tout écrit présenté et ne respectant pas cet article ne pourra être habilité à concourir.

Les documents envoyés ne seront pas rendus.

Dans un souci d'équité entre les participants, les lettres seront remises en forme par le personnel de la Mairie de Marquette-lez-Lille, afin qu'elles présentent la même mise en page et que celle-ci ne puisse en rien influencer les différents jurys.

La date limite de dépôt des lettres est fixée au 31 juillet 2010 (le cachet de la poste faisant foi).

Le lauréat du premier prix ne pourra pas participer à l'édition suivante.

La participation ne sera enregistrée que si la lettre et le bulletin de participation ont été reçus.

** Par signes, nous entendons les caractères, les espaces et la ponctuation qui seront utilisés dans la rédaction de votre missive.*

ARTICLE 4 : PRESLECTION ET SELECTION

Un jury de présélection sera chargé de sélectionner les cinquante meilleures lettres selon des critères d'expression (grammaire, orthographe, style, cohérence, fluidité du texte) et des qualités littéraires (originalité, émotion dégagée, facilité et plaisir de la lecture). Ce jury de présélection sera composé des membres de l'atelier d'écriture Mot à Mot de Wambrechies.

Puis un deuxième jury élira les trois meilleures lettres parmi les cinquante présélectionnées, selon les critères d'expression et les qualités littéraires définis. Ce deuxième jury sera composé de 3 ou 4 représentant littéraire : un représentant de l'Association de Défense de la Langue Française, d'un journaliste, d'un libraire, d'une bibliothécaire ; la gagnante de l'édition précédente et/ou à défaut un adhérent du Centre Culturel à jour de sa cotisation, de Monsieur le Maire ou de son représentant et d'un représentant du magazine « Nous Deux ».

Chaque membre du jury a une voix. En cas d'égalité, le Président du jury c'est-à-dire Monsieur le Maire ou son représentant, a voix prépondérante.

La teneur des délibérations ne pourra être communiquée.

Les résultats du concours seront annoncés le dimanche 10 octobre 2010, lors de la journée consacrée à la Grande Dictée, qui se déroulera à Marquette-lez-Lille. Les gagnants seront auparavant prévenus par courrier s'ils font partie des trois lauréats.

ARTICLE 5 : AUTORISATION

Les participants acceptent de céder à titre gratuit pendant un an l'exploitation de leur œuvre à la mairie (ils signeront à ce sujet une autorisation expresse). Leur lettre

pourra ainsi être reproduite dans le recueil des lettres reçues en 2010 et/ou sur le site internet de la Mairie de Marquette-lez-Lille, et/ou sur un CD-ROM jusqu'au 14 février 2011.

Les gagnants de l'édition 2010 s'engagent à signer un contrat de cession de droits à titre gratuit pour une durée de 10 ans en vue l'édition d'un recueil des plus belles lettres distribué lors des mariages et lors de la célébration des anniversaires du Concours Lettre d'Amour-Prix Isabelle Aubret, sur la commune de Marquette-lez-Lille.

La bibliothèque, comme éditeur, se réserve le droit de demander aux auteurs sélectionnés par le jury les modifications nécessaires à l'édition.

ARTICLE 6 : RECOMPENSES

Il n'y a aucun gain ou rémunération à remporter mais trois lettres seront récompensées par le jury. Les lauréats recevront les lots suivants :

- 1^{er} prix : un coffret cadeau « Europe 2 Nights & Days » (France et destinations étrangères) donnant droit à deux nuits dans un hôtel 4 ou 5 étoiles avec petit-déjeuner et une activité culturelle pour deux personnes parmi 50 hôtels dans plus de 15 villes françaises et européennes d'une valeur de 449 € ; un abonnement d'un an au magazine « Nous Deux » d'une valeur de 89,40 € ainsi que la publication de la lettre dans une édition du magazine ; le livre « Lettres intimes », ouvrage collectif, d'une valeur 50 € et la prise en charge des frais de transport du lauréat dans toute la France Métropolitaine pour la remise des prix du 10 octobre 2010 à Marquette-lez-Lille.
- 2^{ème} prix : Un coffret cadeau « Folie Royale » donnant droit à une nuit avec petit-déjeuner pour deux personnes à choisir parmi 60 châteaux prestigieux en France d'une valeur de 159 € ; un abonnement d'un an au magazine « Nous Deux » d'une valeur de 89,40 € et le livre « Les cent poèmes du bonheur », ouvrage collectif, d'une valeur de 25,50€.
- 3^{ème} prix : Un coffret cadeau « Tables exquisés » donnant droit à un dîner ou un déjeuner (repas complet hors boissons) pour deux personnes parmi 60 tables Relais et Châteaux de France et d'Europe d'une valeur de 159 € ; un abonnement d'un an au magazine « Nous Deux » d'une valeur de 89,40 € et le livre « Les plus beaux poèmes d'amour » de Cécile Bertrand d'une valeur de 25 €.

Ces lots seront remis aux gagnants lors de l'annonce des résultats qui aura lieu à 17h le dimanche 10 octobre 2010 dans la salle d'honneur Michel Delebarre. Les lauréats ne pouvant être présents ce jour-là recevront leur lot par courrier dans les semaines suivant le 10 octobre 2010 (saufs consommables).

ARTICLE 7 : LITIGES

L'organisateur se réserve le droit d'annuler le concours pour quelque raison que ce soit sans qu'il puisse y avoir de recours contre lui.

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement déposé à la S.C.P DELINS, huissier de justice à Lille. Ce règlement sera également affiché dans sa totalité à la Mairie de Marquette-lez-Lille durant toute la durée de l'opération.

Renseignements :

Centre Culturel Jean Piat
12, rue des Martyrs de la Résistance
MARQUETTE-LEZ-LILLE
Courriel : centreculturel2@wanadoo.fr
Téléphone : 03 20 74 82 72

Fiche d'inscription au Prix Isabelle Aubret – concours Lettre d'Amour

NOM :

Prénom :

Adresse complète :

.....
.....

Téléphone :

E-mail :

Date de naissance :

Vous avez été informé du concours par :

Radio (merci de préciser)

Presse (merci de préciser)

Affiche/Tract (merci de préciser)

Internet (merci de préciser)

Autre :

Je soussigné (NOM, Prénom) :

- déclare avoir 18 ans au 1^{er} septembre 2010,
- accepte expressément de céder à titre gratuit pendant un an l'exploitation de mon œuvre à la mairie du Marquette-lez-Lille,
- reconnais avoir lu et approuvé les termes du règlement du concours de « Lettre d'Amour ».

Bulletin de participation à envoyer avec la lettre obligatoirement.

Fait à :

Signature :

Le :